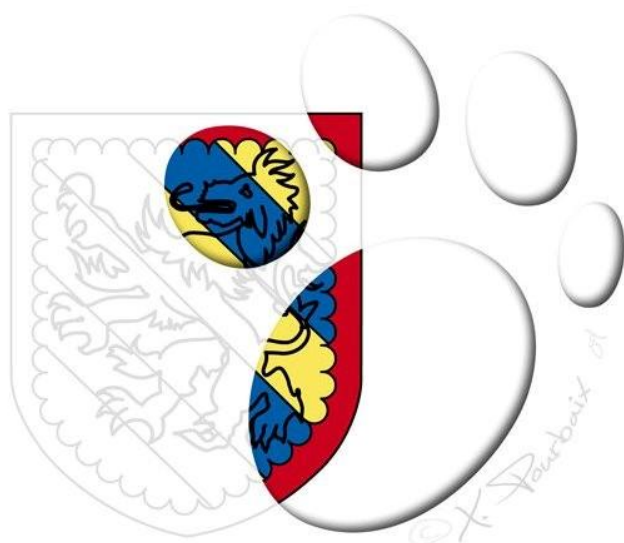


CENTRE COMMUNAL DE VACANCES

Chapelle-lez-Herlaimont (7160)



**PROJET
D'ACCUEIL**

PARTIE 1

PROJET PÉDAGOGIQUE



PROJET PÉDAGOGIQUE

1 NOS OBJECTIFS

Le Centre communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont poursuit une perspective d'éducation globale des jeunes là où ils sont, en pensant prioritairement à ceux issus de milieux défavorisés (nombreux dans notre commune) à partir des réalités sociopolitiques et socioculturelles qu'ils vivent. Espérant de ce fait qu'un jour, ils puissent prendre en mains solidairement leur destinée.

L'enfant doit pouvoir trouver chez nous un lieu où s'épanouir pleinement, un lieu lui permettant de se développer à tous les niveaux, qu'ils soient psychologique, physique, relationnel, intellectuel ou encore social.

Il convient donc de proposer des activités qui tiennent compte des possibilités de chacun et qui valorisent des capacités parfois inexploitées. Tout cela, nous le faisons en ne perdant pas de vue les parents.

En effet, nous tenons à ce qu'ils nous confient leur(s) enfant(s) en toute confiance, en leur assurant un accueil cordial, une écoute attentive et en veillant toujours à la santé physique et mentale de leur(s) enfant(s).

2 MOYENS MIS EN ŒUVRE

2.1 Infrastructures

Le Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont qui se déroulait jadis dans les locaux de l'accueil extrascolaire à la rue de la Prairie se déroule maintenant depuis 2006 dans les locaux de l'école communale de l'Avenue François Lamarche.

En effet, cette école représente l'infrastructure idéale pour l'accueil des enfants car elle nous offre:

- la certitude que chaque groupe disposera de son propre local, vu le nombre de classes disponibles ;
- une aile pour les classes maternelles avec locaux et toilettes adaptés aux tout petits et une aile du primaire ;
- les grands comme les petits disposent de leur propre réfectoire ;
- deux cours permettant de séparer les grands des petits lors de la récréation, ce qui permet un maximum de sécurité ;
- deux préaux couverts dont un chauffé en maternelle ;
- un accès sécurisé par vidéophone avec ouverture à distance.

Mais également l'accès à la piscine communale avec deux bassins, un de 25 mètres et une patageoire et à Trois halls de sports.

PROJET PÉDAGOGIQUE

2.2 Equipements

Le Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont dispose de tout le matériel nécessaire permettant aux animateurs de proposer un très large éventail d'animation aux enfants (matériel de psychomotricité · Sports de raquettes · Sports ballons · Matériel de bricolage · Jeux musicaux · Jeux de société · Etc.).

À cela, il convient d'ajouter que nous disposons d'un car de 38 places et d'un car de 22 places mis à notre disposition durant les périodes de plaine.

Enfin, un local est utilisé comme infirmerie disposant de tout le nécessaire (civière, médicaments, carnet de soins ...) requis.

2.3 Partenaires

Nous étoffons chaque année notre liste des partenaires. A savoir le SPJ, le Centre Nautic à Manage, le Royal Tennis Club de Chapelle, le Parc de Mariemont, le PASS...

Afin de garantir la sécurité aux abords du Centre, un steward est présent le matin pour l'accueil et le soir pour les départs afin de réguler la circulation et veiller à la sécurité des familles qui souhaitent traverser.

2.4 L'organisation des temps de repas et des temps libres

Une importance particulière est apportée à l'hygiène avant, pendant et après les repas. En effet, chaque groupe dispose du matériel nécessaire au lavage des mains.

Durant le temps de midi, les enfants ont l'occasion de manger avec le moniteur et d'ensuite profiter d'un petit moment de repos qui se déroule dans la cour (les enfants discutent, se promènent...).

Afin d'égayer ce moment, nous proposons aux enfants qui le souhaitent une "zone ludique" installée à l'intérieur où ils peuvent lire, se reposer, jouer à un jeu de société, dessiner sous la surveillance d'un moniteur ou ne simplement rien faire.

Ceci représente un moment libre, de repos entre les activités dirigées tout au long de la journée.

3 LES ENFANTS

3.1 L'organisation des groupes d'enfants

Afin de s'assurer que les activités proposées soient adaptées à l'âge des enfants, les groupes sont subdivisés comme suit :

- Enfants (F/G) de 3 ans - Les Tchatons – 24 places
- Enfants (F/G) de 4 ans - Les mini-Tchats – 24 places
- Enfants (F/G) de 5 ans - Les Tchats-perlipopettes – 24 places
- Enfants (F/G) de 6 ans - Les Tchats-bottés – 24 places
- Enfants (F/G) de 7 ans - Les Tchateurs– 24 places
- Enfants (F/G) de 8 ans - Les Tchats-touilleux – 24 places
- Enfants (F/G) de 9 ans - Les Tcharmeurs – 24 places
- Enfants (F/G) de 10 ans - Les Tchahuteurs – 24 places
- Enfants (F/G) de 11 ans - Les maxi-Tchats – 24 places
- Enfants (F/G) de 12 ans - Les Tchaplous – 24 places

PROJET PÉDAGOGIQUE

3.2 Organisation quotidienne

07h30 à 08h00 - Garderie

08h00 à 09h00 - Accueil des enfants

09h00 à 12h00 - Activités

12h00 à 13h00 - Diner + temps libre

13h00 à 16h00 - Activités / sieste pour les petits + collation

16h00 à 17h30 - Garderie

3.3 Relations avec les parents

Tout d'abord, les parents sont informés de l'organisation du Centre Communal de Vacances via plusieurs canaux différents : la page Facebook, le site Internet de la commune, le Journal Communal qui est distribué dans tous les ménages de l'entité et enfin par la distribution de folders papier dans toutes les classes des écoles chapelloises.

Un groupe privé Facebook a été créé afin de nous adapter aux évolutions numériques de notre société. Par son biais, nous communiquons aux parents les informations relatives au CCV, les dates des inscriptions, les documents à compléter, les photos des activités...

Sur place, nous assurons aux parents un accueil cordial et chaleureux, ainsi qu'une oreille attentive.

Enfin, le R.O.I. ainsi que le projet pédagogique sont laissés à leur libre consultation au centre et sont consultables sur le site internet de la commune. Ils peuvent également en recevoir une copie papier à la demande.

4 Nos valeurs

4.1 Une pédagogie familiale

Au sein du Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont, les enfants d'âges différents vivent leurs animations dans les mêmes lieux, aux mêmes moments. Ils sont regroupés par tranches d'âge afin d'y adapter les activités.

Cependant, les différents groupes peuvent être amenés à se rencontrer lors d'animations menées conjointement afin de responsabiliser les plus âgés et de faire progresser les plus jeunes.

4.2 Une pédagogie d'ouverture

Au Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont, l'enfant est admis tel qu'il est, elle est ouverte à tous. Elle reconnaît chaque enfant en tant qu'être unique par sa personnalité, son origine et ses valeurs.

En développant des relations positives, on invite chacun à découvrir l'autre et à le respecter dans ce qu'il est. Le souci d'accueil des enfants issus des milieux défavorisés implique la recherche quotidienne d'organisations accessibles à tous.

PROJET PÉDAGOGIQUE

Enfin, le Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont étant une communauté vivante, il s'intéresse à son environnement et s'y intègre. Il s'agit donc de se laisser interpeller par le monde extérieur et d'agir au sein de celui-ci en favorisant l'expression, en proposant des activités centrées sur la recherche et l'observation, en prenant part à la vie du quartier, ...

4.3 Une pédagogie enracinée dans les valeurs humaines

Les animations proposées par le Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont sont porteuses de sens et empruntées de valeurs telles que la solidarité, le respect, la confiance et l'autonomie.

4.4 Une éducation par l'action

Il est essentiel de permettre à l'enfant de faire de nombreux apprentissages au travers de jeux coopératifs, de conscientisation et sportifs : fair-play, solidarité, respect, dépassement de soi, audace, connaissance de ses limites, ...

Il développera également de cette manière toute une série de compétences telles que la psychomotricité, le langage, la notion de temps et d'espace, l'expression corporelle ...

4.5 L'évaluation au service de l'action

L'évaluation permet à l'enfant et à l'équipe éducative de faire le point et d'ajuster leurs comportements, leurs actions. Il en découle pour chacun plus d'efficacité, plus de compétences, plus d'autonomie.

L'évaluation est un temps d'arrêt qui permet à l'enfant d'exprimer son vécu, de donner son avis et d'écouter les autres. Ces moments facilitent les relations entre les enfants, chacun apprenant à se situer dans le groupe. Elle est également nécessaire tout au long d'un projet pour permettre son bon déroulement.

L'autoévaluation permet à l'animateur de repérer ses points faibles et de progresser. L'évaluation avec les enfants lui permet de mieux connaître son groupe et de se situer par rapport à lui-même de manière à rectifier le tir si nécessaire.

Pour l'équipe des cadres, l'évaluation est un moyen d'améliorer la relation entre les membres de son équipe, elle développe l'esprit d'équipe, elle aide à préciser les objectifs communs et à ajuster les projets en cours.

C'est pourquoi, l'équipe d'animation se réunit chaque jour en fin de journée afin de faire le bilan journalier des activités et événements mais également d'organiser les jours à venir. Il s'agit d'un moment d'échange entre les différents membres de l'équipe.

4.6 Une pédagogie basée sur l'âge des enfants

L'enfant mûrit, grandit, évolue. A chaque tranche d'âge, les centres d'intérêts changent, évoluent. Petit à petit il se construit. Dans l'animation, il faut donc tenir compte de l'âge, du développement physique et psychologique de l'enfant :

→ **De 3 à 6 ans :** les enfants passent encore beaucoup de temps dans le cocon familial. Pour eux, venir au Centre de Vacances c'est découvrir un ailleurs, découvrir les autres. Les animateurs doivent donc s'efforcer de sécuriser l'enfant, l'aider à s'épanouir, l'aider à découvrir le monde qui l'entoure et l'aider progressivement à s'ouvrir aux autres et à prendre goût aux activités qui lui sont proposées.

PROJET PÉDAGOGIQUE

- De 7 à 8 ans : les enfants acquièrent une imagination débordante. L'animation doit ici, dans la mesure du possible, être axée sur le développement de la créativité par le biais d'activités qui leur permettent d'exploiter leur imaginaire.
- De 9 à 11 ans : c'est l'âge de "la bande de copains". Ensemble, ils sont appelés à vivre des activités où la solidarité et l'esprit d'équipe se développent en même temps que leurs compétences.
- Dès 12 ans : c'est tout doucement le chemin que va emprunter l'enfant pour le mener de l'enfance vers l'adolescence. La vie au Centre de Vacances les aide à se construire et à s'affirmer en favorisant l'expression sous toutes ses formes, en développant aussi le sens de l'écoute des autres et de la communication avec les autres.

4.7 Un dispositif d'accessibilité pour tous

Nous sommes attentifs à proposer des activités variées et à prix démocratiques afin que la participation de tous les enfants soit garantie et non empêchées par le montant de la participation financière éventuellement due par les parents.

De plus, nous veillons à l'intégration de chacun dans le respect des différences. Les enfants porteurs d'un handicap peuvent être accueillis au sein du CCV Chapelle. Les infrastructures sont équipées pour l'accueil d'un enfant porteur d'une déficience motrice.

En ce qui concerne l'accueil d'enfant porteur de déficience mentale, un accueil organisé en partenariat avec les parents, notre éducateur spécialisé et tout intervenant jugé utile sera mis en place. Nous partons du principe que l'organisation de cet accueil doit se faire en étroite communication et collaboration avec le milieu de vie habituel de l'enfant.

Une adaptation des activités pourra ainsi être envisagée ainsi qu'une éventuelle formation des animateurs qui seront en charge de l'enfant.

5 L'ENCADREMENT

Le Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont assure aux parents et aux enfants un encadrement optimal en n'engageant que du personnel formé et qualifié, tout en respectant la "règle" du nombre d'enfants et d'animateurs par groupe.

En effet, s'ils ne sont pas pédagogues de formation, tous les moniteurs disposent au minimum d'une formation dans un centre agréé tel que le SPJ, Vacances Vivantes, ... Il en est de même pour les aides moniteurs qui ont également suivi une formation soit dans l'un de ces centres agréés, soit chez nous à Chapelle-lez-Herlaimont, formation suivie de 15 jours de stages.

Toutefois, une attention toute particulière est réservée aux enfants des groupes 1, 2 et 3 qui sont, dans la mesure du possible, pris en charge uniquement par des institutrices maternelles, assistées de puéricultrices.

Enfin, toute cette équipe pédagogique est dirigée et supervisée par des chefs moniteurs, un(e) coordinateur(trice) et la directrice du Centre.

PROJET PÉDAGOGIQUE

6 LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

Les réunions préparatoires commencent environ 4 mois avant le début du stage et elles regroupent les membres du staff (directrice, coordinateur, chefs moniteurs) afin de préparer les grandes lignes et fixer les échéances (recrutement, inscription...).

Ensuite, 3 semaines avant le début du stage, les membres de l'équipe d'animation sont contactés afin d'organiser les détails pratiques (thèmes, plannings, équipes...). Travail en sous-groupes en fonction des affectations de chacun.

Enfin, 1 semaine avant le début du stage, grosse réunion de synthèse rassemblant l'ensemble de l'équipe d'animation et du staff.

Le projet d'accueil (projet pédagogique et règlement d'ordre intérieur) est coconstruit avec les membres du staff et l'équipe d'animation. A la fin de chaque stage, nous organisons une journée ou demi-journée de debriefing qui permet à la fois de faire le feed-back sur ce qui vient de se passer mais aussi de se projeter dans l'organisation future du prochain stage. En effet, les animateurs sont répartis en plusieurs sous-groupes thématiques (ROI, PP, plannings et horaires, thèmes...) afin d'y réfléchir.

Ensuite, mise en commun du travail de chaque groupe et échanges collectifs sur les différents sujets abordés. C'est à ce moment et lors des réunions préparatoires que le projet d'accueil est analysé, actualisé et validé.

PARTIE 2

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

A l'attention des PARENTS

1. ÂGE DES ENFANTS

Le Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont accueille les enfants, en âge scolaire, de 2,5 ans à 12 ans.

2. INFORMATIONS GENERALES

Où ?

Ecole Communale de l'école du Centre à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

Quand ?

Durant les vacances de Printemps et d'été.

Coût ?

**Enfants domiciliés sur l'entité de Chapelle-lez-Herlaimont.
Parent(s) domiciliés sur l'entité de Chapelle-lez-Herlaimont.
Enfants scolarisés sur l'entité de Chapelle-lez-Herlaimont.
Parents travaillant sur l'entité de Chapelle-lez-Herlaimont**

Enfant unique	3,00 € / jour / enfant (15,00 € / semaine)
À partir du 2 ^e enfant	2,70 € / jour / enfant (13,50 € / semaine)

Enfants hors-entité

Enfant unique	3,50 € / jour / enfant (17,50 € / semaine)
À partir du 2 ^e enfant	3,00 € / jour / enfant (15,00 € / semaine)

Garderie

Arrivée entre 7h30 et 8h00 : 0,50 €
Retour entre 16h10 – 16h30 : 0,50 €

Retour entre 16h30 et 17h00 : 1,00 €
Retour entre 17h00 et 17h30 : 1,50 €

Les inscriptions se font obligatoirement à la semaine. Afin que l'accueil et la participation des enfants ne soient pas empêchés par des motifs financiers, nous travaillons en collaboration avec les différents services sociaux de l'entité qui peuvent ainsi prendre en charge tout ou partie des frais d'inscription sous certaines conditions. N'hésitez pas à nous interpeller si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

3. DEROULEMENT DE LA JOURNEE

07h30 à 08h00 - Garderie
08h00 à 09h00 - Accueil des enfants
09h00 à 12h00 - Activités
12h00 à 13h00 - Diner + temps libre
13h00 à 16h00 - Activités / sieste pour les petits + collation
16h00 à 17h30 - Garderie

4. TYPES D'ACTIVITES

Le Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont est reconnu et agréé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Cet agrément nous est accordé sur base d'un plan triennal de fonctionnement et d'un projet pédagogique assurant que l'ensemble des activités proposées est adapté à l'âge des enfants.

Les activités sont basées sur des thèmes hebdomadaires et chaque semaine se clôture sur un grand jeu rassemblant l'ensemble des groupes.

Durant leur séjour, les enfants, en fonction de leur âge, pourront goûter aux joies d'activités aussi nombreuses que variées telles que le sport dans sa globalité (tennis, hand-ball, volley, indiaka, rugby, arts-martiaux...) psychomotricité, piscine, expression corporelle, bricolage, excursions diverses, etc.

Le planning hebdomadaire est affiché sur le grillage, à l'entrée du Centre.

5. REPARTITIONS DES GROUPES

- ✓ Enfants (F/G) nés en 2017 - Les Tchatons – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2016 - Les mini-Tchats – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2015 - Les Tchats-perlipopettes – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2014 - Les Tchats-bottés – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2013 - Les Tchateurs– 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2012 - Les Tchats-touilleux – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2011 - Les tcharmours – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2010 - Les Tchahuteurs – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2009 - Les maxi-Tchats – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2008 - Les Tchaplous – 24 places

6. DISCIPLINE



Le CCV exige des enfants une attitude respectueuse, non violente et participative. Il en va du devoir de chacun de garantir la sécurité physique et émotionnelle de tous.

En cas de violence (verbale et/ou physique) importante et/ou répétée, la direction du CCV se réserve le droit de refuser l'accès au Centre à l'enfant perturbateur.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

7. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via la plateforme en ligne <https://ccv.chapelle-lez-herlaimont.be/>

Les personnes ne disposant pas d'une connexion internet ou d'un moyen de connexion peuvent se rendre gratuitement à la bibliothèque communale afin d'avoir accès au parc informatique mis à la disposition de la population. Au besoin, vous pouvez aussi contacter Madame Ameline HAINAUT, directrice au 0471 44 29 55 pour convenir d'un rendez-vous afin de vous assister dans la gestion de votre inscription. L'inscription de votre enfant ne sera validée qu'après réception d'un email de confirmation et réception du paiement.

L'achat de la carte de garderie se fait au moment de l'inscription (via la plateforme) ou en cours de stage auprès de la direction du centre. Son montant est à payer par virement bancaire. La carte coûte 5 euros et correspond à 10 x 30 minutes (0,50 € / demi-heure).

Le nombre de place étant limité, nous privilégions les enfants de l'entité. Les enfants hors-entité seront placés sur une liste d'attente et recontactés en fin d'inscription en fonction des disponibilités et selon les critères suivants (enfants allant à l'école dans l'entité, parent travaillant dans l'entité, hors-entité par ordre chronologique d'inscription).

Les inscriptions se font obligatoirement à la semaine. Le paiement des inscriptions se fait via virement bancaire avant le début de la plaine. Lors du 1er jour de l'enfant au Centre, présentez vous au Bureau avec la preuve du paiement afin de confirmer l'inscription. Le CCV se réserve le droit de refuser l'enfant jusqu'à ce que la preuve de paiement (extrait de compte) soit présentée. Le paiement des excursions se fait également via virement bancaire.

La collation de 15 heures 30 est fournie par le Centre de Vacances (jus, eau, biscuits, yaourt ou fruits). Veuillez signaler tout régime alimentaire particulier.

Excepté pour raison médicale (certificat du médecin à l'appui), aucun remboursement ne sera accordé.

L'inscription ne sera validée qu'aux conditions suivantes :

- ✓ La fiche d'inscription/médicale doit nous être remise dument complétée, accompagnée d'une vignette de la mutuelle.
- ✓ La preuve du paiement des montants dus doit nous être présentée dès le premier jour de l'enfant.
- ✓ Après validation de l'inscription, aucun changement de groupe ne sera possible.

8. Contact

Ameline HAINAUT
Directrice
0471 44 29 55
ameline.hainaut@7160.be

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

9. REMARQUES IMPORTANTES

Il est préférable que les enfants en bas âge ne portent plus de linge bien que ceux-ci soient malgré tout autorisés à fréquenter le centre. Le nécessaire de change devra alors être fourni par les parents. L'inscription au CCV entraîne la participation aux activités organisées.

Les enfants doivent se munir chaque jour d'une collation, de leur repas de midi, de boissons en suffisance et d'une casquette. En cas de fortes chaleurs, pensez à munir votre enfant de crème solaire.

Une participation financière supplémentaire pourrait exceptionnellement être demandée en fonction de certaines activités. Cependant, les enfants n'y participant pas seront pris en charge selon le planning traditionnel d'activités (sauf exception).

Sauf demande expresse de votre part, des photos peuvent être prises, représentant les activités du CCV. Ces photos sont susceptibles d'être publiées sur son site internet et sa page Facebook en vue d'illustrer lesdites activités.

Il est interdit d'apporter des objets de valeur (GSM, Ipod, Mp3...). Le CCV décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration desdits objets.

Par mesure de sécurité, tout enfant ne peut quitter le Centre de Vacances qu'accompagné par un parent majeur. Seules les personnes dont le nom est inscrit sur la fiche d'inscription seront autorisées à reprendre l'enfant. En cas d'imprévu, veuillez contacter le secrétariat afin de communiquer le nom de la personne venant chercher votre enfant.

La prise de médicament durant le séjour n'est autorisée que sur présentation d'un certificat médical détaillé. Le CCV se réserve le droit de refuser la présence d'un enfant si son état de santé nécessite un traitement particulier qu'un moniteur n'est pas censé pratiquer ou s'il est atteint d'une des maladies contagieuses reprises sur le document annexe.

Le retour anticipé d'un enfant avant 16h00 ne peut se faire qu'en se présentant au Centre afin de compléter et signer un document de décharge. Ceci dans le but de décharger le Centre de toute responsabilité vis-à-vis de l'enfant à partir de ce moment.

En cas d'arrivée tardive, il est demandé au parent de s'annoncer au bureau des chefs-moniteurs afin que la présence de l'enfant soit enregistrée. Si le groupe de l'enfant est en activité à l'extérieur (salle omnisports, parc, piscine...), le parent s'engage à aller y déposer son enfant car les responsables ne sont pas autorisés à véhiculer les enfants dans leurs véhicules personnels. Si le parent n'a pas la possibilité de le faire, l'enfant sera encadré dans un autre groupe d'âge afin d'attendre le retour de son groupe.

L'administration communale s'engage à couvrir les enfants durant les activités et transports par les assurances adéquates auprès de l'assureur Ethias (assurances comprises dans les frais d'inscription).

Le projet pédagogique dans son entièreté est disponible au centre et sur le site internet de l'administration communale. Vous pouvez en recevoir une copie sur simple demande au secrétariat.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

10. Mesures à prendre en cas de maladie infectieuse

Extrait de la brochure "Mômes en santé"

	Avertir le médecin scolaire	Eviction (décision du médecin scolaire)	Information des enfants/parents et du personnel (à l'initiative du médecin scolaire)
Coqueluche	OUI	5 jours à dater du début de l'antibiothérapie Si refus de traitement, 3 semaines après début des symptômes	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre
Cytomégalovirus	Informers la médecine du travail	NON	Informations pour les femmes enceintes par la médecine du travail
Diphtérie Urgence de santé publique	OUI	OUI jusqu'à guérison clinique	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre
Gale	OUI	NON si correctement traitée	Si épidémie, informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre
Gastro-entérites	OUI si plusieurs cas ou forme sévère	Éviction jusqu'à guérison	Si épidémie, informations sur la maladie et les mesures à prendre
Hépatite A	OUI	14 jours minimum à partir du début des symptômes	Informations sur la maladie et les possibilités de vaccination
Impétigo	OUI si problème de traitement	NON si correctement traité et lésions sèches ou couvertes	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre
Mégalérythème épidémique (5ème maladie)	NON. Informer la médecine du travail	NON	Informations pour les femmes enceintes par la médecine du travail
Méningites à méningocoques ou méningococcémies Urgence de santé publique	OUI	OUI jusqu'à la guérison clinique	Informations sur la maladie et les modalités d'application des mesures à prendre
Oreillons	OUI	Eviction jusqu'à guérison	Informations sur la maladie, la vaccination et les éventuelles mesures à prendre
Poliomyélite Urgence de santé publique	OUI	Eviction jusqu'à recherche virologique négative dans les 2 échantillons de selles successives obtenues à au moins 24h d'intervalle	Rappel de la recommandation de vaccination
Pédiculose (Poux)	OUI si problème de traitement	NON ou d'une durée de 3 jours maximum si pédiculose persistante	Informations des élèves/parents et du personnel
Rougeole Urgence de santé publique	OUI	Éviction jusqu'à guérison	Informations sur la maladie, la vaccination et les éventuelles mesures à prendre
Rubéole	OUI	Éviction jusqu'à guérison	Informations sur la maladie, la vaccination et les éventuelles mesures à prendre
Scarlatine	OUI	24h à compter du début du traitement par antibiotiques	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre
Teignes du cuir chevelu	OUI	NON si correctement traitée	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre
Tuberculose	OUI	OUI durant la période de contagiosité	Information sur le dépistage
Varicelle	OUI	OUI jusqu'à ce que toutes les lésions soient au stade de croûtes	Information sur la maladie et les mesures à prendre chez les personnes immunodéprimées
Verrues plantaires et pied d'athlète	NON	NON	Désinfection des pieds avant la baignade et après

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Mesures spécifiques d'hygiène en fonction du type de transmission (voir p.80 chapitre 2)	Prise en charge de l'entourage	Déclaration obligatoire aux inspecteurs en charge de la prévention des maladies infectieuses
Transmission respiratoire	Antibioprophylaxie et vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	OUI dans les 24h
Hygiène stricte des mains		Au médecin du travail par l'intermédiaire de l'établissement
Transmission respiratoire et/ou cutanée (+consommation lait cru/contact animaux contaminés)	Antibioprophylaxie et vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	OUI
Maladie cutanée à transmission directe	Si épidémie : dépistage	NON sauf si épidémie (> 1 cas) : information au médecin du travail
Transmission féco-orale	Eventuellement, dépistage et recherche des sources de contamination	En cas de situation épidémique exceptionnelle
Transmission féco-orale	Si 2 cas non apparentés, éventuelle recommandation de vaccination et recherche de source de contamination	OUI + service de médecine du travail
Maladie cutanée à transmission directe	Aucune	NON
Transmission respiratoire		NON
Transmission respiratoire	Antibioprophylaxie pour les personnes ayant eu des contacts à haut risque durant les 7 jours précédant la maladie (évacuation de 7 jours, si refus) - vaccination éventuelle	OUI dans les 24h
Aucune	Vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	NON
Hygiène stricte des mains et des sanitaires	Vérification du statut vaccinal des contacts. Vacciner ou compléter la vaccination avec IPV* si vaccination incomplète	OUI
Maladie cutanée à transmission directe	Si nécessaire, plan concerté d'actions éducatives et sociales	NON
Transmission respiratoire et par contact direct	Vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	OUI dans les 24h
Transmission respiratoire	Vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	Au médecin du travail par l'intermédiaire de l'établissement
Transmission respiratoire	Pas d'antibioprophylaxie	NON
Maladie cutanée à transmission directe	Surveillance attentive - éventuel dépistage	NON
Transmission respiratoire	Dépistage ciblé et surveillance spécifique	OUI
Transmission respiratoire et cutanée	Pas de mesures spécifiques	NON
Désinfection régulière des salles de gymnastique et des douches		NON

NB. En fonction des protocoles d'application et de l'évolution de la situation sanitaire, des consignes supplémentaires liées au covid-19 viendront s'ajouter au présent document.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

A l'attention des MONITEURS / STAGIAIRES

11. RÔLES DU MONITEUR

La Direction du Centre est en droit d'attendre:

- que vous respectiez ses consignes: horaire, règlement, sécurité, etc...;
- que vous preniez conscience des rôles et des responsabilités importantes que vous devez assumer;
- que votre attitude lors des animations ne soit ni trop autoritaire, ni laxiste;
- que les activités répondent à l'intérêt de l'enfant;
- que vous soyez un maximum disponible pour votre travail d'éducation;
- que vous participiez, de par vos suggestions, à l'organisation générale du Centre de Vacances.
- que vous vous présentiez dans une tenue adaptée au travail demandé et sans excentricité particulière. Le port du T-shirt orange de manière visible est obligatoire. Ce dernier vous est prêté et doit être restitué à la fin de votre contrat. Sans quoi, le coût du/des T-shirt vous sera facturé.
- que vous respectiez la hiérarchie établie au sein du Centre.
- que vous n'utilisiez votre GSM durant la période de travail qu'en cas d'urgence ou pour joindre vos supérieurs.

Les enfants sont en droit d'attendre:

- que vous respectiez leur personnalité;
- que vous leur accordiez écoute et compréhension;
- que vous instauriez un climat de vacances;
- que vos activités soient délassantes et divertissantes;
- que vous les aidiez et les conseilliez dans les activités ;
- que vous ayez avec eux une relation amicale tout en fixant des limites d'action bien nettes.

Les parents sont en droit d'attendre :

- un accueil cordial ;
- une écoute attentive ;
- que vous veilliez sur la santé physique et mentale de leur(s) enfant(s).

12. DETAIL DE LA JOURNÉE

La journée commence à 8 h 00 précises et se termine après la réunion du soir, pour tous. Pour le moniteur en charge des garderies, la journée commence à 7 h 30 et se termine à 17 h 30.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

13. LA GARDERIE

La garderie doit être animée et répondre aux conditions de sécurité. A l'arrivée des parents, le moniteur inscrit dans le tableau l'heure du retour de l'enfant afin que la facture puisse être établie par après. De l'eau doit être mise à la disposition des enfants durant les garderies.

14. ARRIVEE ET ACCUEIL AU CENTRE

Les parents et les enfants seront aimablement accueillis à l'entrée du Centre par un moniteur qui leur indiquera éventuellement où ils doivent se rendre. Dans la classe, ils pourront entreposer leurs effets (sacs, blousons, etc...).

Pour l'enfant dont c'est le premier jour, le moniteur veillera d'une part à s'assurer qu'il a bien en sa possession sa fiche d'inscription et d'autre part, il effectuera une visite rapide des lieux afin d'indiquer les endroits à connaître : limite du Centre, toilettes, etc...

15. RELEVÉ DES PRESENCES

Peu avant le début des activités, le moniteur complètera la liste des présences qui sera relevée par son/sa chef-moniteur/trice.

16. ACTIVITES

Celles-ci doivent être choisies en fonction de l'âge des enfants. En outre, il faut les adapter en fonction du nombre d'enfants, du climat, du moment de la journée, de l'espace disponible etc. Le matériel nécessaire devra être prévu à l'avance. Chaque matin, le moniteur remet une liste du matériel dont il a besoin au responsable du matériel entre 8 h 00 et 8 h 55 selon l'horaire affiché.

Le moniteur devra maîtriser les notions de chaque activité et prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires. Il doit être ouvert aux suggestions des enfants et être capable de s'adapter dans l'intérêt de ceux-ci.

Activités spontanées :

A côté des activités proposées et contrôlées par le moniteur, il peut y en avoir d'autres émanant de l'initiative des enfants. Il est nécessaire qu'à certains moments, ils aient l'occasion de s'exprimer suivant leur rythme et leur goût afin de lutter contre la monotonie, la routine. Veillez à instaurer une certaine discipline sans être trop scolaire.

Les ateliers :

Certains jours, les enfants auront accès à divers ateliers (bricolage, pêche, etc...) pris en charge par un animateur spécialisé. De même que pour les activités spontanées, ce ne Règlement d'ordre intérieur - CCV sera pas un moment de repos pour le moniteur qui assistera l'autre personne et veillera au bon ordre.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

17. ATTITUDE DU MONITEUR

Les activités ne sont pas, pour le moniteur, un moment de repos.
Il sera présent sans s'imposer, veillera à la sécurité des enfants.
Il pourra également s'intégrer au groupe mais sans en prendre la direction.
Il aidera, conseillera et fournira le matériel.

Il est important que l'autorité soit naturelle et respectueuse de chacun. Les punitions corporelles, sanctions abusives, moqueries, menaces... sont **INTERDITES**.

Dans le cas contraire, cela représente une faute grave de la part du travailleur qui sera sanctionnée.

18. L'HYGIÈNE

Le moniteur doit veiller à ce que les enfants se présentent aux repas/collations dans un état de propreté satisfaisant. Avant le retour à la maison, les enfants doivent pouvoir se débarbouiller. Veillez également à l'habillement et à ce que les enfants n'oublient pas leurs effets.

19. LE REPAS DE MIDI

Le moniteur mange avec son groupe. Le repas de midi sera l'occasion, de par votre exemple, à habituer les enfants à se tenir correctement à table et ceci, dans un climat relativement calme, c'est-à-dire où le ton de la conversation reste amical.

QUELQUES CONSEILS:

- en fin de journée, remettre sa classe en ordre avec les enfants: ranger, balayer et nettoyer si nécessaire; restituer le matériel emprunté au responsable du matériel avant la réunion du soir (**!!! vous êtes responsable de votre classe !!!**);
- lors des déplacements, emporter toujours avec vous votre trousse de secours ainsi que la liste des numéros de téléphone qu'il convient de former en cas d'urgence;
- soyez toujours prêt à devoir modifier vos activités suivant les circonstances: pluie, forte chaleur, etc. ;
- lors des activités, essayez de mettre les enfants en valeur;
- ayez, durant les activités, une attitude ni trop laxiste, ni trop autoritaire;
- à la piscine, une partie des moniteurs accompagne les enfants dans l'eau, l'autre partie assurant une surveillance **active** au bord du bassin. Travaillez toujours en parfaite collaboration avec le maître-nageur;
- pour chaque activité, préparer le matériel nécessaire et le déposer de façon pratique, en indiquant la marche à suivre, les techniques de base.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

20. APRES LE DEPART DES ENFANTS :

- le personnel se réunit avec les chefs-moniteurs, évalue la journée passée, prépare et coordonne la journée du lendemain;
- cette réunion est l'occasion, comme avec les enfants, de modifier la vie et les relations de groupe;
- cette rencontre est très importante pour maintenir la continuité dans le travail et l'esprit d'équipe.

21. RECAPITULATIF DE LA JOURNEE

7h30 – 8h00	Garderie
8 h 00 – 9h00	Accueil des enfants
9h00 – 12h00	Activités
12h00 – 13h00	Repas
13h00 – 15h30	Activités /sieste pour les petits
15h30 – 16h00	Collation et retour au calme
16h00 – 17h30	Garderie

Seules les personnes majeures dont le nom figure sur la fiche d'inscription sont autorisées à reprendre l'enfant. On ne libère pas les enfants avant 16 h 00 sauf si une décharge signée des parents vous est remise.

22. EN CAS D'ACCIDENT GRAVE:

- Prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser le groupe et la victime.
- En fonction de la gravité de la situation, donner les premiers soins mais ne pas poser d'acte médical non maîtrisé.
- Contacter les secours.
- Prévenir la Direction.
- Accompagner l'enfant à l'hôpital.
- Attendre le diagnostic.
- Contacter la Direction en cas de complication.

Attention, ne pas donner à boire ou à manger à un enfant venant de subir un traumatisme.

!!! N'oubliez pas votre trousse de secours lors de chaque déplacement !!!

23. NUMEROS DE TELEPHONE IMPORTANTS:

Police de Chapelle: 064 43 12 10
Centre Anti-poisons: 070 245 245
Service des urgences (pompiers et ambulances): 100
Police – Gendarmerie: 101 ou 112 (GSM)
Administration communale de Chapelle: 064 44 67 81
Ameline Hainaut, directrice: 0471 44 29 55
Ludovic Lemal, coordinateur: 0474 12 97 08

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

24. REMARQUES IMPORTANTES

COVID-19

Les modalités particulières relatives à la pandémie de covid-19 sont reprises dans le document « Infos aux parents ».

La ponctualité doit être une de vos principales qualités. Vous devez être présent au maximum à 7h55 afin de pouvoir être dans votre local à 8h00 après avoir récupéré les enfants à la garderie et déposé votre cahier d'activités.

Le cahier d'activités doit être dûment complété et remis chaque matin, dès votre arrivée, à votre chef-moniteur/trice.

Les surveillances doivent être actives.

En dehors de votre ½ heure de table, modulable dans le temps en fonction des activités de la journée, la cigarette est interdite.

Respecter un maximum les horaires (!!! bus !!!).

Une tenue correcte et adaptée à la fonction est exigée. Le port du T-shirt orange fourni est obligatoire (pas de chaussures à talons, de sous-vêtements apparents, de jupes, de décolletés...). **La tenue sportive est de rigueur !**

Soyez toujours à même de réagir à l'imprévu.

Et rappelez-vous: ce qui fait le succès du CCV,
c'est la qualité de son encadrement!
Bon travail et bon amusement!

CCV - CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

FICHE D'INSCRIPTION ET INDIVIDUELLE DE SANTE

Vacances d'été 20...

Vignette de la mutuelle

Groupe

Identité de l'enfant

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

7160 - Chapelle-lez-Herlaimont Ecole : _____

Identité du chef de famille

Nom : _____ Prénom : _____

Lien parental : _____ Profession hors entité : Oui (Charleroi) - Non

Qui contacter en cas d'urgence et qui peut reprendre mon enfant?

Nom	Lien de parenté	Téléphone	Peut venir chercher mon enfant
_____	_____	_____	<input checked="" type="radio"/> Oui - Non
_____	_____	_____	<input checked="" type="radio"/> Oui - Non

!!! Les personnes autorisées à reprendre l'enfant doivent être majeures !!!

Cochez la/les semaines d'inscription

S'inscrire	Dates	Thème hebdomadaires	Prix
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Semaine 1 lundi 01 juillet au vendredi 05 juillet	À la conquête de l'Ouest	12.5€
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Semaine 2 lundi 08 juillet au vendredi 12 juillet	Le CCV remonte le temps	12.5€
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Semaine 3 lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet	Les naufragés de Tchat-Lanta	12.5€
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Semaine 4 lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet	Les peuples du monde	12.5€
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Semaine 5 lundi 29 juillet au vendredi 02 août	Théâtre et marionnettes	12.5€
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Semaine 6 lundi 05 août au vendredi 09 août	Théâtre et marionnettes	10.0€

!!! Inscription obligatoire à la semaine !!!

Cochez la/les activités d'inscription

S'inscrire	Activité	Semaine	Prix
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Journée au Poney Club	Semaine 1	6.0€
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Clown Kea	Semaine 3	6.0€
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Bois des Rêves	Semaine 4	4.0€
Oui - <input checked="" type="radio"/> Non	Voyage à Westende	Semaine 6	12.0€

Données médicales

Nom du médecin traitant :

Numéro de téléphone du médecin traitant :

Maladies antérieures de l'enfant ou opérations subies :

Est-il atteint de : Affection cardiaque - Épilepsie - Rhumatisme - Affection cutanée - Somnambulisme -
Hyperactivité - Autre -

Taille (en centimètres) : cm

Poids :

A-t-il été vacciné contre le tétanos? : Oui - Non

En quelle année? :

Rappel tétanos? :

L'enfant est-il allergique ou particulièrement sensible à des médicaments? Lesquels? : Oui - Non :

L'enfant est-il allergique ou particulièrement sensible à certaines matières ou aliments? Lesquels? : Oui - Non :

Est-il incontinent ou porte-t-il des langes? : Non - Porte des langes toute la journée - Porte des langes lors de la
sieste uniquement -

Les langes et lingettes sont à fournir par les parents et en quantité suffisante.

L'enfant doit-il prendre des médicaments en cours de séjour? : Oui - Non

Certificat médical obligatoire et prévenir le moniteur et indiquer clairement la posologie sur la boîte!

Date du dernier examen médical scolaire :

Y avait-il des remarques concernant la participation à des centres de vacances? :

Autres renseignements utiles :

Participation aux activités

Peut-il participer sans inconvénients à des activités sportives y compris baignades, jeux d'eau et toutes activités
adaptées à son âge? : Oui - Non

Quel est son niveau en natation? : Ne sait pas nager - Se débrouille à la petite profondeur - Sait nager -

Garderie

Sauf contre-indication de ma part, mon enfant reste à la garderie : Le matin - Le soir - Pas du tout -

Cartes de garderie

Je commande 0 carte(s) de garderie à 10.0€/pièce

Conditions

Vous autorisez votre enfant à apparaître sur les photos prises lors d'activités ainsi que leur publication sur le site Internet du Centre de Vacances.

Vous déclarez avoir lu et accepté le ROI du CCV Chapelle

Vous autorisez le CCV à conserver les données fournies pour votre inscription pendant 3 ans et à les utiliser dans le cadre de ses fonctions.

Vous confirmez être être Ameline Hainaut, parent légalement responsable de Baptiste Lemal

L'inscription ne sera entérinée et votre enfant accepté qu'aux conditions suivantes:

- fiche d'inscription dûment complétée
- paiement des montants dus

Détail de paiement

	Prix
Montant total	0.0€

Validation

i Votre inscription est enregistrée mais pas encore confirmée par le CCV.

Celle-ci sera analysée et confirmée en fonction des attributions déjà en attente. Vous recevrez bientôt un email vous informant de la décision.

Autorisation parentale

Je, soussigné,responsable de
(nom et prénom de l'enfant) déclare, dans le cadre des activités organisées au sein du centre de vacances, marquer mon accord pour :

- La prise de photographies.
- La diffusion de photographies (journal communal, site internet de la commune, page facebook du CCV et supports publicitaires pour l'organisation des prochains stages).
- La réalisation de vidéos.
- La diffusion de vidéos (site internet de la commune et page Facebook du CCV).

Le milieu d'accueil garantit que l'ensemble des règles existantes visant à assurer la protection de la vie privée de chacun, telle qu'énoncée à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel seront respectées.

Dans ce cadre, les parents bénéficient du droit à l'information, à poser des questions, d'accès et d'opposition.

Date

Signature